

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D70-2015

Séance du 24 septembre 2015 – Convocation du 15 septembre 2015

Compte rendu affiché le 2 octobre 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

Absents représentés

Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Michel MATHEY par Gilbert PETITJEAN ; Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE ; Myriam MARMONIER par Marine MATHEY ; Tameur GUENNAT par Laurent BUFFARD ; Patrick RACHAS par Vincent VIVO

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Offre d'acquisition du patrimoine de l'Office de la Culture et de la Communication

L'Office de la Culture et de la Communication a déposé au mois de juin 2015 une déclaration de cessation de paiements auprès du Tribunal de Grande Instance. Par suite, un mandataire judiciaire a été désigné, chargé de procéder à la liquidation de l'association. L'inventaire des biens en pleine propriété de l'association a été dressé par le commissaire-priseur, il est notamment constitué des instruments du Centre Musical, du matériel informatique ainsi que des équipements nécessaires à la tenue des cours de couture.

Une vente de gré à gré soumise à autorisation du juge commissaire, selon l'article L642-19 du Code du Commerce, concernant l'ensemble du patrimoine de l'association, constitué d'un seul lot, va être organisée.

Compte-tenu du fort intérêt social et culturel des activités concernées qui touchaient un public nombreux, en particulier des habitants du quartier politique de la ville de la Source, la commune envisage de se porter acquéreuse de ce matériel. En effet, il sera nécessaire à la reprise de ces activités par un autre porteur. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à présenter au juge commissaire en charge de la procédure l'offre d'acquisition suivante :

- Montant hors taxes : 5 700 €
- Montant toutes taxes comprises : 6 840 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2241-1,
- VU le Budget Primitif 2015 de la commune,
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015,**
- **AUTORISE Madame le Maire à présenter:**
 - pour l'achat de l'intégralité du patrimoine de l'Office de la Culture et de la Communication tel qu'inventorié par le Commissaire-Preneur Judiciaire le 13 juillet 2015
 - dans le cadre de la vente de gré à gré soumise à autorisation du juge commissaire en charge de la procédure de la vente du patrimoine de l'Office de la Culture et de la Communication

l'offre d'acquisition suivante :

- Montant hors taxes : 5 700 €
- Montant toutes taxes comprises : 6 840 €
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 septembre 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 01/10/2015
- Publication ou affichage le 01/10/2015
Valérie GLATARD, Maire.

